

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix — Travail — Patrie

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES ACTIVITÉS ACADÉMIQUES

SOUS-DIRECTION DE LA DIPLOMATION ET
DE L'AUTHENTIFICATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work — Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT FOR THE COORDINATION
OF ACADEMIC ACTIVITIES

SUB-DEPARTMENT FOR CERTIFICATE ISSUANCE
AND AUTHENTICATION

APERÇU DU PROCESSUS DE DIPLOMATION DANS L'ÉCOSYSTÈME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Edition 2024

SOMMAIRE

■ AVANT-PROPOS.....	P. 6
SOUS-DIRECTION DE LA DIPLOMATION ET DE L'AUTHENTIFICATION :	
■ PRÉSENTATION.....	P. 7
■ ORGANISATION SCHÉMATIQUE.....	P. 8
■ OBJECTIFS POURSUIVIS.....	P. 9
■ TYPOLOGIE DES SERVICES OFFERTS.....	P. 9
■ PROCEDURES EN VIGUEUR POUR L'ACCES AUX SERVICES OFFERTS A LA SDDA	
DES PRESTATIONS :	
A)- LA DIPLOMATION.....	P. 10
B)- L'AUTHENTIFICATION.....	P. 10
DES PRESTATIONS :	
A)- RETRAIT DES DIPLÔMES/ATTESTATIONS DE RÉUSSITE DÉLIVRÉES PAR LE MINESUP (BTS, HND).....	P. 11
B)- DEMANDE DE DUPLICATA.....	P. 11
C)- DEMANDE DE NON DÉLIVRANCE DE RELEVÉ DE NOTES/ATTESTATION DE RÉUSSITE, OU DIPLÔME NON ÉDITÉ.....	P. 12
D)- PROCÉDURE D'AUTHENTIFICATION/CERTIFICATION.....	P. 12
E)- DEMANDE D'AUTHENTIFICATION SUR LA DEMANDE DES ORGANISMES INTERNATIONAUX (WES, ICAS, ECE, AMBASSADES, ETC.).....	PP. 12-13
F)- VÉRIFICATION DES DIPLÔMES DES UNIVERSITÉS D'ÉTAT.....	P. 13
■ EFFECTIFS DE DIPLÔMES DÉLIVRÉS DANS LES DIFFÉRENTES UNIVERSITÉS D'ÉTAT.....	PP. 14-27
■ 3 ^{ème} SESSION ORDINAIRE.....	PP. 28-34
■ 4 ^{ème} SESSION ORDINAIRE.....	PP. 27-28
■ ATELIER D'ÉLABORATION DES RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES DU SUPPLÉMENT AU DIPLÔME DANS LE SOUS-SYSTÈME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (YAOUNDÉ, LE 26 JUIN 2024).....	PP. 35-38

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication :
Jacques FAME NDONGO

Conseiller à la rédaction :
Pr Wilfred NYONGBET GABSA

Coordonnateur de rédaction :
Pr FONGOD née Augustina GENLA NWANA

Rédacteur en Chef :
Pr Patrick AKONO NTONGA

Rédaction :
Pr FONGOD née Augustina GENLA NWANA
Pr Patrick AKONO NTONGA
NNANGA EKANI Gisèle Marguerite Marie
BEKONO Julienne Christelle
NDJAKOMO Patrice

Secrétariat :
MBIDA MANGA Luc
OLOMO Lucie

Infographie :
Jean Pierre MBARGA (699 59 70 34)





S.E.M. Paul BIYA

Président de la République du Cameroun,
Chef de l'État

« Ainsi que vous pouvez le constater, notre carte scolaire et universitaire ne cesse de se densifier, avec la création de nouveaux établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. »

*Message du Chef de l'État à l'occasion de la 57ème Édition de la Fête de la Jeunesse,
Yaoundé le 10 février 2023.*



Chief Dr Joseph DION NGUTE
Premier Ministre, Chef du Gouvernement



Pr Jacques FAME NDONGO
Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur

« Nos diplômés sont très appréciés à travers le monde, y compris dans les pays les plus développés où, à l'aune de la mondialisation des connaissances et des compétences, ils exercent leurs différents métiers avec talent et dévouement. Celles et ceux qui se rendent hors du Cameroun pour suivre des études post-licence ou post-master sont également très appréciés et obtiennent, généralement, leurs diplômes à la grande satisfaction des examinateurs, grâce à leur compétitivité et à leur sagacité intellectuelle ».

Discours prononcé lors de la Cérémonie des Vœux du Nouvel An 2023, Yaoundé, le 20 janvier 2023



Pr Wilfred NYONGBET GABSA
Secrétaire Général,
Ministère de l'Enseignement Supérieur



Pr FONGOD née Augustina GENLA NWANA
Directeur de la coordination des activités académiques



Dr OLOUMAN ZO'O Aurélien
Sous-Directeur des Equivalences



Pr AKOND NTONGA Patrick
Sous-Directeur de la Diplomatie et de
l'Authentification



Dr AKAMBA EBENGUE NNA Jean-Blaise
Sous-Directeur du Suivi des Activités
Académiques

La Nouvelle Vision de l'Université camerounaise, telle que prescrite par **Son Excellence Paul BIYA, Président de la République, Chef de l'Etat** et contenue dans la Nouvelle Loi portant orientation de l'Enseignement Supérieur consacre le paradigme novateur de l'Université-Entreprise comme pilier de la construction de l'université camerounaise de 3^{ème} génération. L'enjeu heuristique et professionnel dans cette perspective consiste à faire des Universités, de véritables technopoles de l'ingénierie entrepreneuriale à fort impact de développement et d'employabilité. Tel est le sens pragmatique de cette Vision présidentielle qui vise à trouver des solutions idoines aux problèmes d'emploi des jeunes diplômés qui se posent avec acuité dans notre société. Concrètement, il est question de mettre un accent particulier sur les compétences pratiques acquises par l'apprenant au cours de sa formation et qui sont susceptibles de lui permettre de s'auto-employer ou de décrocher un emploi décent en adéquation avec sa formation.

Il convient de rappeler que la **Direction de la Coordination des Activités Académiques** anime à travers la **Sous-direction de la Diplomation et de l'Authentification**, la **Commission Technique ad hoc chargée des opérations relatives à la délivrance des diplômes** dont les missions consistent en substance en la production des statistiques relatives à la délivrance des diplômes ; la formulation des propositions en vue de l'apurement du passif de la délivrance des diplômes ; l'instruction des dossiers en vue de la délivrance des diplômes ; la mise en place et la sécurisation d'une banque de données des diplômés de l'Enseignement Supérieur. Le prétexte de la rédaction de la plaquette dénommée : **Aperçu du processus de diplomation dans l'écosystème de l'enseignement supérieur** trouve sa quintessence dans la visibilité des actions entreprises au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur à l'effet de simplifier et de mettre à la disposition du public et des usagers, les procédures relatives à la délivrance et l'authentification des diplômes et attestations de réussites. Une tâche ardue et laborieuse dans un contexte où la problématique de la disponibilité des parchemins dans les institutions universitaires constitue le nœud gordien, compte tenu du passif en cours d'apurement, amorcé avec diligence depuis quelques années.

Face à ce challenge, la *Commission Technique ad hoc* a examiné au cours de ses récents travaux, les points relatifs à la constitution et la gestion du fichier consolidé des diplômés ; la nouvelle charte graphique et son implication dans la sécurisation des diplômes ; la sécurisation et la numérisation de la base des données liées à la diplomation. Points consécutifs aux recommandations issues de la 3^{ème} session de ladite instance, en l'occurrence : l'actualisation des organigrammes des Universités d'Etat à l'effet de les adapter aux exigences

actuelles de la gestion efficace des étudiants et de la diplomation; la signature par les Recteurs de manière systématique, des décisions portant publication de la liste des diplômés de l'année en cours et à la clôture de chaque année académique ; l'arrimage des Universités d'Etat, ainsi que de tous les Etablissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle académique du MINESUP, à la politique de sécurisation des données universitaires à travers l'archivage et la digitalisation des listes des diplômés et de procès-verbaux des examens.

D'un autre bout, la problématique de la refonte du diplôme, ainsi que la fréquence de sa délivrance dans l'écosystème de l'enseignement supérieur camerounais appelle une reconfiguration à l'aune d'un supplément professionnel et des compétences engrangées par l'étudiant au cours de sa formation. En effet, l'amélioration du taux d'employabilité dans notre pays requiert un changement radical de la configuration des diplômes délivrés aux impétrants. Au-delà de la simple dénomination de la spécialité de l'impétrant que révèle l'actuelle architecture de nos diplômes, il serait désormais plus cohérent et pertinent d'y ajouter, sous forme de supplément au diplôme, des informations qui retracent le parcours académique, professionnel et les compétences acquises par l'apprenant durant son cursus, conformément à la directive n°01/06-UBAC-019-CM-14 du 11 mars 2006 portant application du système LMD dans les Universités et Etablissements d'enseignement supérieur dans l'espace CEMAC. C'est en application de cette directive que j'ai instruit le 26 juin 2024, la Direction de la Coordination des Activités Académiques d'organiser un séminaire-atelier regroupant certaines intelligences de toutes les universités d'Etat, à l'effet d'étudier les préalables à la mise sur pied du supplément au diplôme.

Le présent manuel, rédigé dans un style simple et dans les deux langues officielles pratiquées au Cameroun, (1) traite des procédures en vigueur à la sous-direction de la diplomation et de l'authentification, (2) montre à travers les statistiques des diplômes délivrés au cours des 3 dernières années, les efforts consentis par les Universités d'Etat dans la mise en œuvre des **Très Hautes Instructions du Président de la République, Chef de l'Etat**, relatives à la délivrance systématique des diplômes aux impétrants et (3) présente les suggestions **dans le cadre de l'élaboration des référentiels de compétences du supplément au diplôme dans le sous-système de l'enseignement supérieur**. Au regard des informations actualisées, captivantes et édifiantes que présente ce manuel, c'est sans réserve que je le recommande vivement aux usagers de la diplomation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ainsi qu'à toute la communauté universitaire.

PRÉSENTATION :

Le présent manuel traite spécifiquement des procédures en vigueur au sein de la SDDA et présente la dénomination des diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur camerounais ainsi que les statistiques des diplômes délivrés au cours des 3 dernières années.

Selon le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, la SDDA est placée sous l'autorité d'un Sous-directeur et est chargée de :

- L'instruction des procédures relatives à la délivrance des diplômes ;
- La délivrance des diplômes et attestations de réussite aux examens nationaux relevant du MINESUP ;
- La production des statistiques relatives aux examens et concours nationaux, la collecte, le traitement et la conservation des archives relatives aux examens et concours nationaux relevant du MINESUP ;
- La vérification et de l'authentification des diplômes.

La SDDA comprend deux services principaux :

- Le service de la Diplomation ;
- Le service de la Vérification et de l'Authentification.

Le service de la Diplomation est placé sous l'autorité d'un Chef de service et est chargé de :

- la formalisation et de la distribution des relevés de notes, des attestations de réussite et diplômes nationaux ;
- du classement et de la conservation des bordereaux et/ou procès-verbaux des résultats des examens et concours ;
- de la collecte et de la conservation des archives.

Il comprend :

- le Bureau des Diplômes et
- le Bureau de la Conservation

Le service de la Vérification et de l'Authentification des diplômes est placé sous l'autorité d'un chef de service et est chargé de :

- la vérification et du suivi des procédures de délivrance des diplômes universitaires à soumettre à la signature de Monsieur le Ministre ;
- du suivi du contentieux des examens et concours relevant du MINESUP en liaison avec la Division des Affaires Juridiques.

Il comprend :

- le Bureau de la Vérification et de l'Authentification et
- le Bureau du Contentieux et des Examens.

ORGANISATION SCHÉMATIQUE

La sous-direction de la diplomation et de l'authentification est schématiquement organisée ainsi qu'il suit :



OBJECTIFS POURSUIVIS

L'aperçu du processus de diplomation dans l'écosystème de l'Enseignement Supérieur s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Gouvernance (PNG) et le Programme de lutte contre la corruption approuvé le 29 juin 2000 par le Président de la République, Son Excellence PAUL BIYA, et de l'application de l'instruction n°003/Cab/PM du 24 janvier 2001 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, laquelle prescrit à tous les chefs de départements ministériels la rationalisation des délais de traitement des dossiers dans les services publics de l'État, ainsi que l'amélioration et la mise à la disposition permanente de l'information aux usagers. Il s'agit d'un instrument de mesure de la performance et de la modernisation de l'administration publique camerounaise par l'introduction de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Les objectifs principaux à l'aune de son écriture

portent sur :

- l'information de l'opinion publique sur les diplômes délivrés par le sous-système éducation de l'enseignement supérieur ;
- la transparence du service public et la lutte contre la corruption par l'information des usagers sur les prestations qu'offre la SDDA ;
- l'indication des conditions particulières et pièces à fournir pour accéder auxdites prestations ;
- l'amélioration de la performance des services à travers la fixation des délais normatifs de traitement des dossiers et la réduction du nombre de dossiers rejetés en cours de traitement ;
- la promotion de l'État de droit, grâce à l'indication des textes juridiques applicables pour chaque prestation ;
- la prévention et la lutte contre toutes les formes de corruption par la spoliation des usagers du service public.

TYPOLOGIE DES SERVICES OFFERTS

La SDDA, de par les missions qui lui sont assignées par l'organigramme du MINESUP, offre deux types de prestations, à savoir :

- la diplomation ;
- l'authentification.

1/ Les services offerts dans le cadre de la diplomation:

a) La diplomation dans le cadre des examens nationaux (BTS/HND/HPD/DSEP)

- délivrance des relevés de notes/attestations de réussite des examens nationaux ;
- délivrance des diplômes des examens nationaux ;
- établissement des duplicatas des relevés de notes/attestations de réussite et des diplômes ;
- correction ou rectification des relevés de notes/attestations de réussite et des diplômes ;
- établissement des attestations de non délivrance de diplôme ;
- suivi de contentieux des examens (traitement des requêtes, des plaintes, des dénonciations, etc.).

b) La diplomation dans le cadre des Universités d'État

- vérification des projets et suivi des procédures de délivrance des diplômes soumis à la signature de Monsieur le Ministre d'État ;
- validation des moutures des maquettes des diplômes soumis par les Universités d'État ;

- suivi des dossiers de gratifications des responsables et personnels impliqués dans le processus de diplomation.

2 / Les services offerts dans le cadre de l'authentification :

a) Authentification des diplômes nationaux

- authentification des diplômes de base des candidats aux examens nationaux (BTS/HND/HPD/DSEP) ;
- authentification des diplômes nationaux (BTS/HND/HPD/DSEP) ;
- authentification du Baccalauréat et du GCE AL ;
- authentification des diplômes et des attestations de réussite à la demande des organisations internationales (WES, ICAS, ECE, ambassades, etc.) ;
- authentification des diplômes nationaux à la demande des Universités et des autres administrations publiques ou privées.

b) Authentification/certification des diplômes universitaires

L'authentification des diplômes universitaires se fait uniquement après le visa préalable des autorités académiques des Universités concernées. Elle peut se faire directement à la SDDA, lorsque l'université a transmis officiellement ses données relatives à la diplomation au MINESUP (Procès-verbaux, listes des lauréats, etc.).

PROCÉDURES EN VIGUEUR POUR L'ACCÈS AUX SERVICES OFFERTS À LA SDDA

Au sens du décret n°2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, la Sous-direction de la Diplomation et de l'Authentification (SDDA) offre deux types de services à savoir :

- la diplomation ;
- l'authentification.

L'accomplissement desdits services se fait dans une démarche régaliennne qui permet de garantir la traçabilité des actions effectuées d'un bout à l'autre par chaque intervenant de la chaîne.

DES PRESTATIONS

A)- LA DIPLOMATION

La diplomation renferme deux types de services relatifs à la diplomation dans le cadre des examens nationaux (BTS et HND) et la diplomation au sein des Universités d'État.

● **La diplomation dans le cadre des examens nationaux (BTS, HND)**

Les principales tâches accomplies dans ce cadre concernent :

- la délivrance des relevés de notes/attestations de réussite des examens nationaux ;
- la délivrance des diplômes des examens nationaux ;
- l'établissement des duplicatas des relevés de notes/attestations de réussite et des diplômes ;
- la correction ou rectification des relevés de notes/attestations de réussite et des diplômes ;
- l'établissement des attestations de non délivrance de diplôme ;
- le suivi du contentieux des examens (traitement des requêtes, des plaintes, des dénonciations, etc.).

● **La diplomation au sein des Universités d'Etat**

Les tâches réalisées dans ce contexte sont relatives :

- à la vérification des projets et au suivi des procédures de délivrance des diplômes soumis à la signature de Monsieur le Ministre d'État ;
- à la validation des moutures des maquettes des diplômes soumis par les Universités d'État ;
- au suivi des dossiers de gratifications des responsables et personnels impliqués dans le processus de diplomation.

B)- L'AUTHENTIFICATION

Les services rendus dans le cadre de l'authentification sont de deux types :

● **l'authentification des diplômes nationaux (BTS, HND, DSEP, HPD, BACCALAUREAT, GCE AL)**

Ce service englobe les tâches liées à :

- l'authentification des diplômes de base des candidats aux examens nationaux (BTS, HND) ;
- l'authentification des diplômes nationaux (BTS, HND, DSEP, HPD,) ;
- l'authentification du Baccalauréat et du GCE AL ;
- l'authentification des diplômes et des attestations de réussite à la demande des organisations internationales (WES, ICAS, ECE, ambassades, etc.) ;
- l'authentification des diplômes nationaux à la demande des Universités et d'autres administrations publiques ou privées.

● **L'authentification des diplômes universitaires**

L'authentification des parchemins universitaires se fait à posteriori au niveau du Minesup. En effet, les autorités compétentes des universités doivent au préalable authentifier lesdits documents. En général, dans le cadre de cette prestation, l'authentification des parchemins est effectuée en premier lieu par les autorités compétentes des institutions concernées, et c'est après leur visa que le ministère de l'enseignement supérieur appose son visa. On parle donc ici de certification/authentification.

Néanmoins, la SDDA peut directement authentifier les parchemins des universités lorsque ces dernières ont préalablement transmis officiellement les données relatives à la diplomation au Minesup (procès-verbaux, listes des lauréats, etc).

DES PROCÉDURES

Tout d'abord, il convient de préciser qu'en dehors des frais de timbre, tous les services offerts par la SDDA sont entièrement gratuits, conformément au principe de la gratuité du service public.

S'agissant des procédures en vigueur donnant accès aux services rendus par la SDDA, celles-ci régissent le cadre formel d'exécution des tâches pour

chaque type de prestation. Ces procédures dites opérationnelles, permettent d'avoir une transparence des tâches réalisées et une traçabilité du parcours d'un dossier selon le type de service.

Les différents types de services et les procédures qui les encadrent se déclinent ainsi qu'il suit :

A)- RETRAIT DES DIPLÔMES/ATTESTATIONS DE RÉUSSITE DÉLIVRÉES PAR LE MINESUP (BTS, HND)

● Pour ce type de service, les pièces exigées à l'utilisateur sont :

- la Photocopie du Baccalauréat/GCE AL ;
- la Photocopie de l'attestation de réussite (pour le retrait du diplôme);
- la Photocopie de la carte nationale d'identité ;
- le cas échéant, la photocopie de l'acte de naissance ;
- la chemise cartonnée avec adresse complète du candidat (objet de la demande, session, téléphone, e-mail).

● La procédure en vigueur à la SDDA pour le retrait des diplômes délivrés par le MINESUP renvoie à l'exécution des tâches suivantes :

- le dépôt du dossier complet de demande de retrait du diplôme ou de l'attestation de réussite par l'utilisateur auprès de l'agent d'accueil de la SDDA au 13^e étage (portes 1349 ou 1350) ;
- le dossier est réceptionné et transmis à l'équipe de vérification constituée des cadres à la porte 1356 pour la vérification de l'authenticité du diplôme de base ;
- le dossier est par la suite transmis au bureau de la conservation des diplômes et attestations de réussite pour la fouille physique ;

Lorsque la fouille est terminée, le document est remis à l'utilisateur au niveau du poste d'accueil.

NB : le délai de traitement de ce type de dossier est d'au maximum une (1) heure. Le retrait des parchemins a lieu tous les jours ouvrables de 8h à 15h30.

B)- DEMANDE DE DUPLICATA

● Dans le cadre d'une demande de duplicata, les pièces à fournir sont :

- Le formulaire timbré ;
- le certificat ou l'attestation de déclaration de

perte de la pièce sollicitée (diplôme, attestation de réussite ou relevé de notes) dûment signé dans un commissariat ;

- la photocopie du document égaré (diplôme ou attestation/relevé de notes) ;
- la photocopie de la carte nationale d'identité ;
- la photocopie conforme de l'acte de naissance ;
- la photocopie du baccalauréat ou GCE AL ;
- une chemise cartonnée avec l'adresse complète du candidat (objet de la demande, session, téléphone, e-mail).

- La description détaillée de la procédure dans le cadre d'une demande de duplicata est la suivante :

- l'utilisateur dépose son dossier de demande du duplicata au secrétariat de la direction de la coordination des activités académiques (DCAA) (porte 1347) ;

- le dossier est ensuite enregistré, paraphé et coté à la sous-direction de la diplomation et de l'authentification (SDDA) par le directeur de la DCAA ;

- après la réception du dossier par le secrétariat de la SDDA, le sous-directeur de la diplomation et de l'authentification cote ledit dossier au chef de service de la diplomation (SDIP) ;

- le diplôme entre donc en phase de traitement proprement dite, ledit dossier ira tour à tour du chef SDIP au chef de bureau de la diplomation (CBD) jusqu'au cadre.

- le circuit du traitement du dossier va parcourir le sens inverse après son traitement par le cadre, avec les différents visas hiérarchiques jusqu'au directeur de la DCAA.

- ensuite le dossier sera transmis au courrier central et soumis à la signature de Monsieur le Ministre d'Etat ;

- après la signature du Ministre de l'Enseignement Supérieur et la formalisation au niveau du courrier central (porte 929), le document est renvoyé au secrétariat de la sous-direction SDDA pour enregistrement, classement d'une copie et remise de l'original à l'utilisateur.

NB : le délai de traitement du dossier de demande de duplicata est d'une (1) semaine maximum lorsqu'il s'agit du diplôme et de 48 h maximum lorsqu'il s'agit du duplicata de l'attestation de réussite.

C)- DEMANDE DE NON DÉLIVRANCE DE RELEVÉ DE NOTES/ATTESTATION DE RÉUSSITE, OU DIPLÔME NON ÉDITÉ

● Pour que l'utilisateur puisse bénéficier de ce type de service, il doit fournir les pièces ci-après :

- Le formulaire de demande non timbré ;
- La photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- La photocopie de la carte nationale d'identité ;
- La photocopie du baccalauréat ou du GCE AL ou diplôme équivalent ;
- Une chemise cartonnée avec l'adresse complète du candidat (objet de la demande, session, téléphone, e-mail).

● La description détaillée de la procédure de demande de non délivrance de relevé de notes/attestation de réussite, ou diplôme non édité se présente comme suit :

- l'utilisateur dépose le dossier au secrétariat de la DCAA à la porte 1347, le dossier est alors enregistré, paraphé et coté par le directeur DCAA au sous-directeur de la diplomation et de l'authentification (SDDA);
- le sous-directeur de la diplomation et de l'authentification cote à son tour ledit dossier au chef de service de la diplomation (SDIP) qui le cote également au chef de bureau des diplômes (CBD) ;
- la phase de traitement proprement dite est bouclée lorsque le dossier est coté à un cadre et le document sollicité est effectivement édité. Le document produit retourne jusqu'au directeur de la DCAA par le même circuit après que chaque intervenant identifié y ait apposé son visa.
- ensuite le document est transmis au courrier central du MINESUP (porte 929) par le secrétariat de la DCAA pour être soumis à la signature de Monsieur le Ministre d'Etat ;
- après la signature du Ministre de l'Enseignement Supérieur, le courrier central appose les cachets pour la formalisation et retourne le document au secrétariat de la SDDA pour enregistrement et classement d'une copie. Le document original est ensuite remis à l'utilisateur.

NB : le délai de traitement de ce type de dossier est d'une(1) semaine.

D)- PROCÉDURE D'AUTHENTIFICATION/CERTIFICATION

● Le dossier de demande d'authentification/certification comprend les pièces ci-après :

- le Formulaire de demande timbré ;
- la photocopie + l'original du diplôme ou de l'attestation de réussite/relevé de notes à certifier (BTS/HND/HPD/DSEP/BAC/GCE AL) ;
- la photocopie de la carte nationale d'identité ;
- pour tout autre diplôme, faire au préalable authentifier le document par l'Institution l'ayant délivré ;
- chemise cartonnée avec adresse complète du candidat (objet de la demande, session, téléphone, e-mail).

● La procédure d'authentification/certification se décline à travers le circuit ci-après détaillée :

- l'utilisateur dépose le dossier complet au niveau du poste d'accueil au 13^e étage (porte 1349 ou porte 1350) ;
- le dossier est réceptionné par un agent et transmis au Chef de service de la Vérification et de l'authentification des diplômes (SDVAD).
- le chef de service de la vérification et de l'authentification cote le dossier au chef de bureau de la vérification (CBVAD), et ce dernier cote à son tour ledit dossier à un cadre, c'est la phase de traitement ;
- cette phase de traitement du dossier au niveau du cadre consiste à vérifier l'authenticité des documents soumis. Le document déclaré authentique est alors soumis au chef de service (SVAD) pour signature ;
- le document est ensuite transmis au secrétariat de la SDDA pour la phase de formalisation ;
- puis le document est remis à l'utilisateur.

NB : le délai de traitement pour une demande d'authentification/certification est d'une (1) heure.

E)- DEMANDE D'AUTHENTIFICATION SUR LA DEMANDE DES ORGANISMES INTERNATIONAUX (WES, ICAS, ECE, AMBASSADES, ETC.)

● Les pièces à fournir dans le cadre d'une demande d'authentification venant de WES, ICAS, ECE, des Ambassades ou autres Institutions, sont les suivantes :

- le formulaire de demande timbre ;
- le formulaire d'authentification délivré par l'or-

ganisme lorsqu'il s'agit d'un dossier WES, ICAS ou ECE ;

- la photocopie du diplôme ou attestation de réussite/relevé de notes à authentifier ;
- la photocopie de la carte nationale d'identité ;
- une grande enveloppe avec l'adresse complète de l'organisme.

● **La procédure pour la demande d'authentification sur la demande des organismes internationaux (WES, ICAS, ECE, Ambassades, etc.) obéit à l'exécution des tâches ci-après :**

- le courrier central du MINESUP reçoit et enregistre le dossier ;
- le dossier est soumis à Monsieur le Ministre d'Etat qui le cote à Monsieur le SG/MINESUP qui le cote à son tour au Directeur de la DCAA.
- le dossier est alors réceptionné au secrétariat de la DCAA porte 1347 ; ledit dossier est ensuite coté par le directeur de la DCAA au sous-directeur de la diplomation et de l'authentification ;
- le sous-directeur de la diplomation et de l'authentification cote le dossier au chef service (SVAD), qui le cote à son tour au chef de bureau (CBVAD) et le dossier est confié à un cadre. C'est la phase de traitement du dossier ;
- après le traitement du dossier par un cadre, à savoir la vérification de l'authenticité des documents soumis pour authentification, le dossier va retourner au niveau du directeur de la DCAA avec les visas de tous les intervenants de la chaîne ;
- le dossier est par la suite transmis à monsieur le SG/MINESUP pour visa, puis transmis au cabinet de Monsieur le Ministre d'Etat pour signature ;
- ensuite le dossier est formalisé au niveau du courrier central (porte 929) et les documents sont retournés au secrétariat de la SDDA pour enregistrement et archivage d'une copie ;
- les documents sont par la suite remis à l'usager ou à l'organisme.

NB :

-s'agissant des dossiers de demande d'authentification (WES, ICAS, ECE) introduit par des usagers physiques, il faut préciser que, dès que les documents sont authentifiés par les agents vérificateurs, le SDDA ou le SVAD appose, par délégation du Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, leur signature sur lesdits documents, ces derniers sont formalisés et remis à l'usager. Le délai de traitement de ce type de dossier est d'une heure (1) maximum ;

-la demande d'authentification introduite par des ambassades et organismes internationaux étant une démarche complexe et confidentielle, le délai de traitement

à la SDDA est de 48h maximum ;

-les demandes d'authentification/certification qui parviennent au MINESUP via l'adresse mail de la DCAA sont traitées et la réponse est renvoyée par la même adresse email de l'institution qui a sollicité le service.

F)- VÉRIFICATION DES DIPLÔMES DES UNIVERSITÉS D'ETAT

● **Les pièces demandées aux universités d'Etat pour ce type de service sont :**

- la lettre de transmission des diplômes de l'université,
- les dossiers de diplomation en bonne et due forme,
- les fichiers numériques contenant la liste des potentiels lauréats

● **La procédure proprement dite dans le cadre de la vérification des diplômes des universités d'Etat se décline ainsi qu'il suit :**

- les projets de diplômes pour vérification sont déposés au courrier central par les universités d'Etat,
- les projets de diplômes sont réceptionnés, enregistrés et transmis à la SDDA via le secrétariat de la DCAA,
- le secrétariat de la SDDA réceptionne et enregistre les dossiers qu'il soumet par la suite au sous-directeur de la diplomation et de l'authentification. Ce dernier cote le dossier au chef service de la vérification et de l'authentification (SVAD),
- SVAD cote le dossier au chef de bureau (CBVA) qui à son tour le cote à un cadre. Le dossier entre dans la phase de traitement qui consiste à la vérification de la conformité des documents soumis à la diplomation,
- après la phase de vérification, les projets de diplômes sont retournés au directeur de la DCAA après les avis du CBVA, SVAD, SDDA, pour transmission au cabinet de monsieur le Ministre d'Etat pour signature,
- après la signature par le Ministres d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, les projets de diplômes sont transmis au courrier central du MINESUP pour apposer les cachets et formaliser lesdits documents,
- au terme de la formalisation des documents par le courrier central, les diplômes signés sont prêts à être remis aux universités d'Etat concernées.

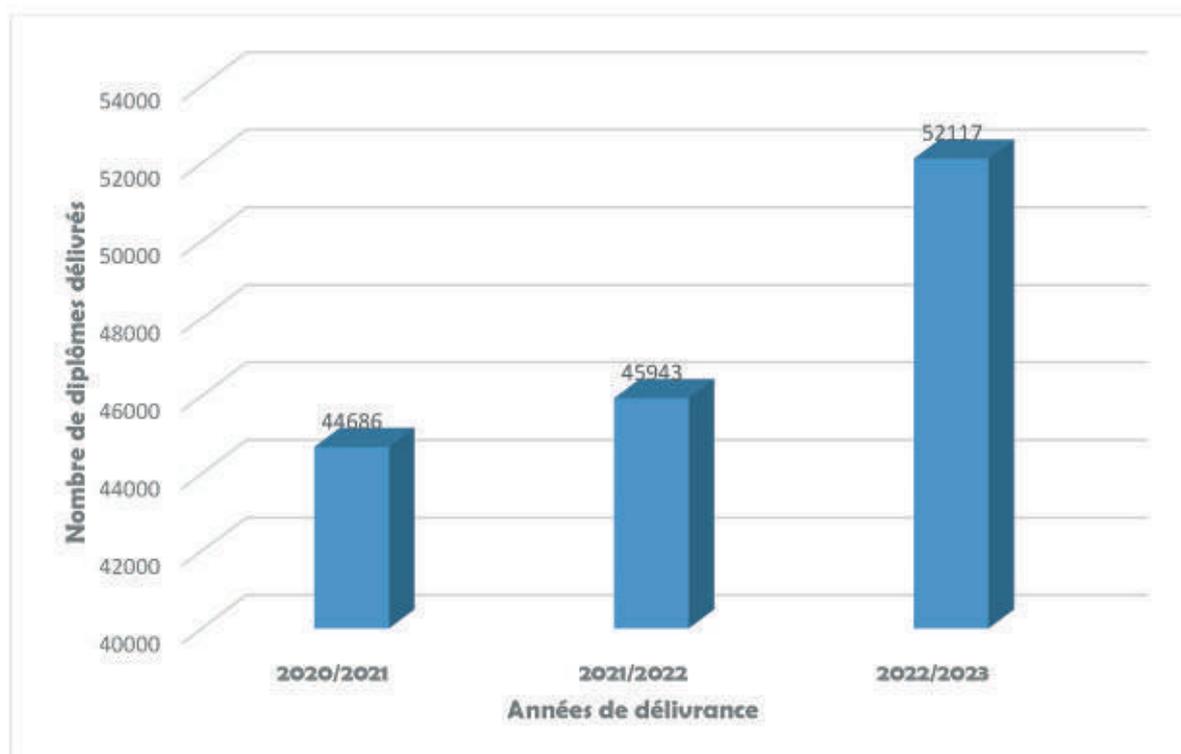
Effectifs de diplômes délivrés dans les différentes Universités D'état :

De façon générale, il ressort de l'analyse de la figure et du tableau suivants, une évolution progressive du nombre de diplômes délivrés dans l'écosystème de l'enseignement supérieur du Cameroun de 2020 à 2023. Le test H de Kruskal Wallis montre une différence significative entre le nombre de diplômes délivrés en 2022/2023 et celui délivré en 2020/2021 ($p=0,0001$) d'une part ; et d'autre part entre le nombre de diplômes délivrés en 2022/2023 et celui délivré en 2021/2022 ($p= 0,04$). Cette tendance évolutive de la délivrance des diplômes observée au cours de ces 3 dernières années serait consécutive aux efforts de sensibilisation des chefs d'Etablissement pendant les assises de la commission ad hoc.

Cependant, cette évolution progressive occulte des réalités différentes selon les types de diplômes délivrés. La figure montre qu'en dehors des diplômes technologiques et professionnels dont la tendance évolutive des effectifs est en dents de scie, les effectifs des diplômes facultaires ainsi que ceux des établissements à statut particulier montrent plutôt une évolution progressive.

RÉCAPITULATIF DES DIPLÔMES DÉLIVRÉS PAR TYPE AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

Années de délivrance de diplômes					
		2020/2021	2021/2022	2022/2023	Total
	Diplômes nationaux	28534	23217	28913	80 664
	Diplômes facultaires	5783	23217	13173	30 978
	Diplômes techn. et professio	9943	10121	6 545	26 609
	Diplômes des Ets à statut par	426	583	3486	4495
	GRAND TOTAL	44 686	45 943	52 117	142 746



Tendance évolutive des diplômes délivrés dans l'écosystème de l'enseignement supérieur au cours de 2020 à 2023

Université de Bamenda



Web site: www.uniba-edu.cm
Date de création : 14 décembre 2010

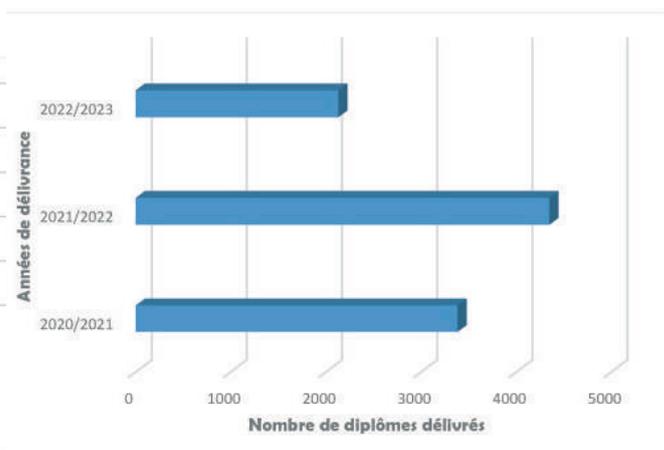


The Vice-chancellor's office

Les effectifs des diplômes des établissements facultaires évoluent de façon ascendante de 2020 à 2022 puis redressent de 2022 à 2023. Il en est de même de ceux des diplômes des établissements technologiques et professionnels. Pris ensemble, les 2 types d'établissements ont délivré le plus grand nombre de diplômes durant l'année académique 2021/2022. En dehors du Higher Teacher's Training College et du Higher Teacher's Technical Training College, tous les autres établissements de cette université délivrent régulièrement leurs diplômes aux impétrants.

Effectifs de diplômes délivrés dans les établissements de l'Université de Bamenda de 2020 à 2023

Années de délivrance de diplômes					
		2020/2021	2021/2022	2022/2023	
Etablissements facultaires	Faculty of Arts	391	687	355	Total
	Faculty of Economics and Management Sciences	317	481	395	
	Faculty of Education	216	269	92	
	Faculty of Health Sciences	246	307	189	
	Faculty of Law	164	209	123	
	Faculty of Sciences	301	424	193	
Etablissements technologiques et facultaires	Total 1	1635	2377	1347	5359
	College of Technology (COLTECH)	85	163	115	
	Higher Institute of commerce and Management	319	155	263	
	Higher Institute of Transport and Logistic	107	328	215	
	Higher Teacher's Training College	494	499	-	
	Higher Teacher's Technical Training College	579	568	-	
	National Higher Polytechnic Institute	164	257	191	
Total 2	1 748	1 970	784	4502	
GRAND TOTAL		3383	4347	2131	9861



Tendance évolutive des effectifs de diplômes délivrés par types d'établissements à l'Université de Bamenda entre 2020 et 2023

Tendance évolutive des effectifs de diplômes délivrés à l'Université de Bamenda entre 2020 et 2023

Université de Bertoua



Site web : www.univ-bertoua.cm
Date de création : 05 janvier 2022

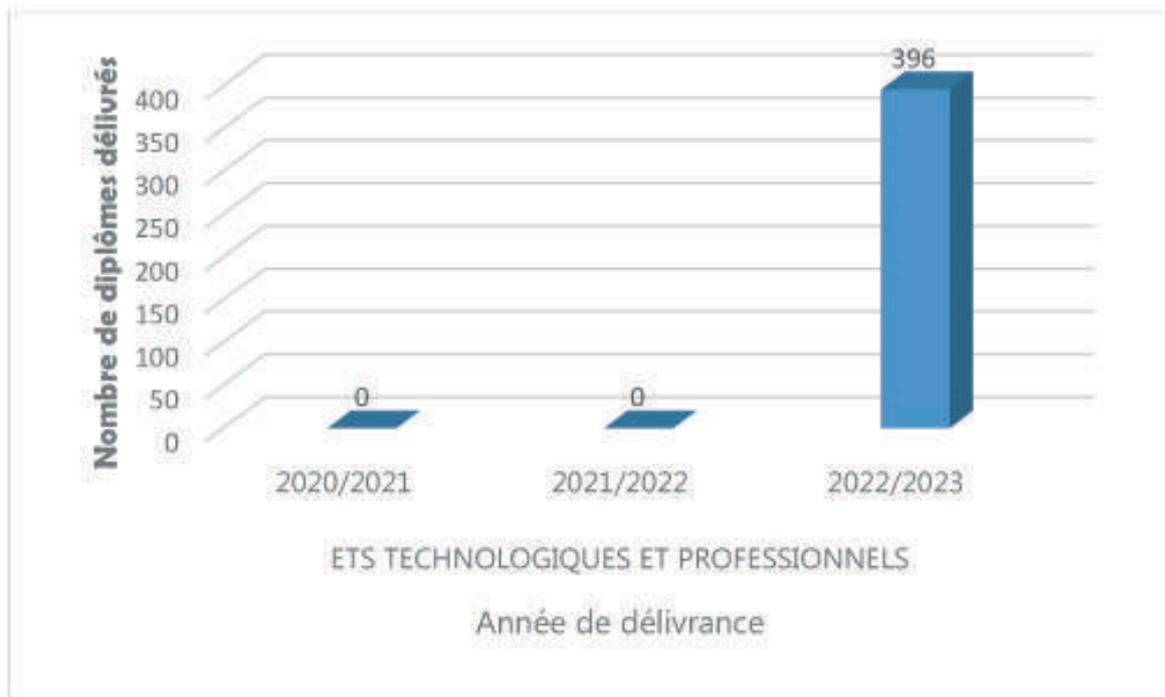


Le Rectorat

Pour ce qui est du cas spécifique de l'Université de Bertoua, il convient de noter que son statut d'Université nouvellement créée fait que la plupart de ses établissements ne soient pas à même de délivrer les diplômes à leurs impétrants pour le moment. Néanmoins, l'ENS de cette Université, anciennement rattachée à l'Université de Ngaoundéré a délivré 396 diplômes durant l'année 2022/2023.

Effectifs de diplômes délivrés par les établissements de l'université de Bertoua de 2020 à 2023

Années de délivrance de diplômes		2020/2021	2021/2022	2022/2023	Total
Etablissements technologiques et professionnels	Ecole Normale Supérieure de Bertoua	0	0	396	
	GRAND TOTAL			396	396



Tendance évolutive des effectifs de diplômes technologiques et professionnels délivrés à l'Université de Bertoua de 2020 à 2023



Web site: www.ubuea.cm
Date de création : 29 janvier 1993

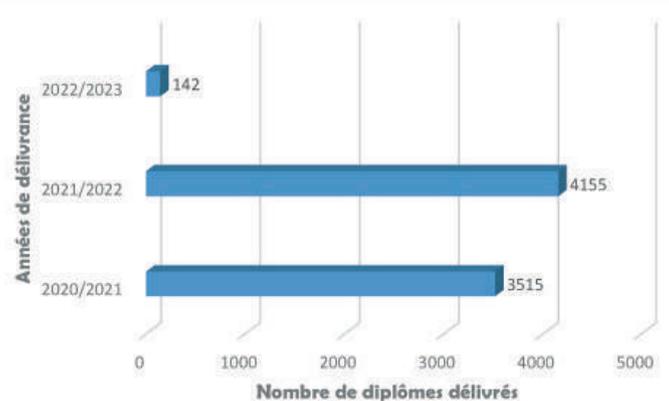
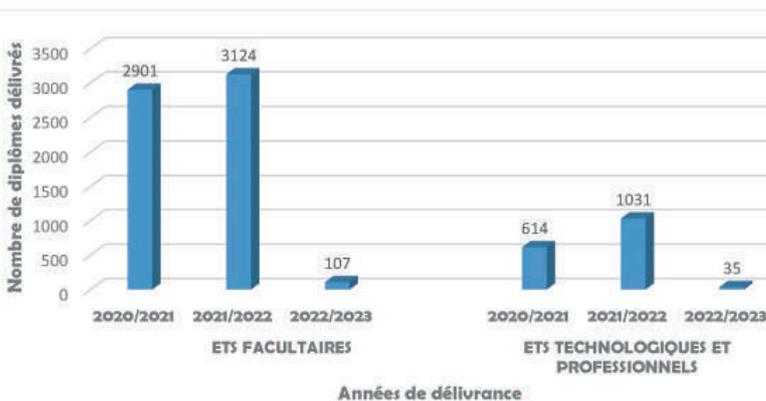


The Vice-chancellor's office

Les effectifs des diplômes des établissements facultaires évoluent de façon ascendante de 2020 à 2022 puis redressent de 2022 à 2023. Il en est de même de ceux des diplômes des établissements technologiques et professionnels. Pris ensemble, les 2 types d'établissements ont délivré le plus grand nombre de diplômes durant l'année académique 2021/2022. La Faculty of Laws et la HTTTC apparaissent comme les établissements qui sont réguliers dans la délivrance des diplômes dans cette université.

Effectifs de diplômes délivrés dans les établissements de l'Université de Buéa de 2020 à 2023

Années de délivrance de diplômes					
		2020/2021	2021/2022	2022/2023	Total
Etablissements facultaires	Faculty of Arts	189	178	-	
	Faculty of Agriculture	102	64	-	
	Faculty of Education	495	468	-	
	Faculty of Engineering	135	97	-	
	Faculty of Laws	339	565	107	
	Faculty of Science	529	411	-	
	Faculty of Social and Management sciences	853	1110	-	
	Faculty of Health Sciences	259	231	-	
	Total	2901	3124	107	6132
Etablissements technologiques et professionnels	ASTI	64	21	-	-
	College of Technology	63	57	-	-
	HTTTC (Enset)	487	953	35	
	Total	614	1031	35	1680
	GRAND TOTAL	3515	4155	142	7812



Tendance évolutive des effectifs de diplômes délivrés par types d'établissements à l'Université de Buéa de 2020 à 2023

Tendance évolutive des effectifs de diplômes délivrés à l'Université de Buéa de 2020 à 2023



Site web : www.univ-douala.com
Date de création : 29 janvier 1993

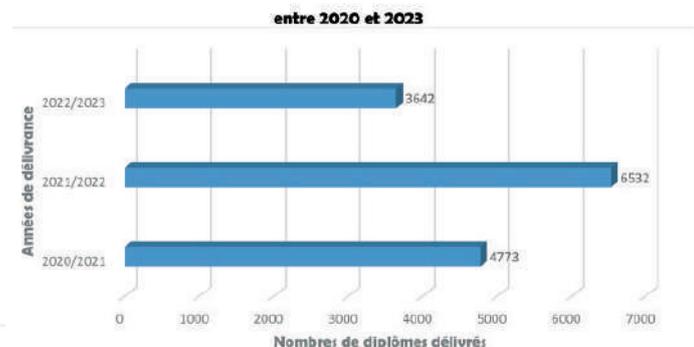
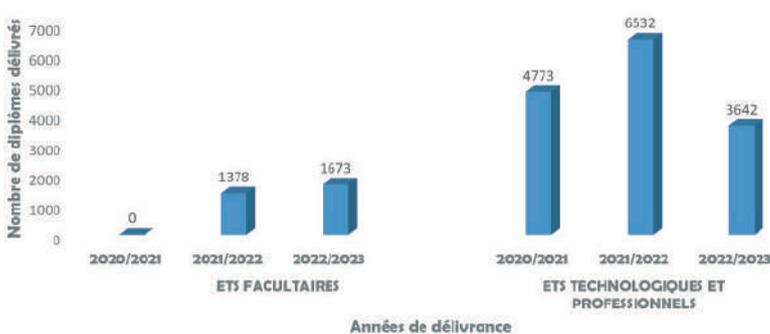


Le Rectorat

Les effectifs des diplômes des établissements facultaires montrent une évolution ascendante, allant d'aucun diplôme délivré en 2020/2021, à 1673 diplômes délivrés en 2022/2023. Par contre, ceux des diplômes des établissements technologiques et professionnels évoluent de façon ascendante de 2020 à 2022 puis redressent de 2022 à 2023. Pris ensemble, les 2 types d'établissements ont délivré le plus grand nombre de diplômes durant l'année académique 2021/2022. L'Institut universitaire de technologie et l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique apparaissent comme les établissements qui délivrent régulièrement leurs diplômes dans cette université.

Effectifs de diplômes délivrés dans les établissements de l'Université de Douala de 2020 à 2023

Années de délivrance de diplômes		2020/2021	2021/2022	2022/2023	Total
Etablissements facultaires	Faculté des Sciences	-	1378	1437	
	FSJP	-	-	88	
	FMSP	-	-	148	
	Total 1	-	1378	1673	3051
Etablissements technologiques et professionnels	ENSET	1798	1642	937	
	IUT	2394	2739	-	
	ISH	-	-	226	
	ENSPD	581	773	219	
	IBA	-	-	587	
	Total 2	4 773	5 154	1969	11896
	GRAND TOTAL	4 773	6 532	3642	14947



Tendance évolutive des effectifs de diplômes délivrés par types d'établissements à l'Université de Douala

Tendance évolutive des effectifs de diplômes délivrés à l'Université de Douala entre 2020 et 2023



Site web : www.univ-dschang.org
Date de création : 29 janvier 1993

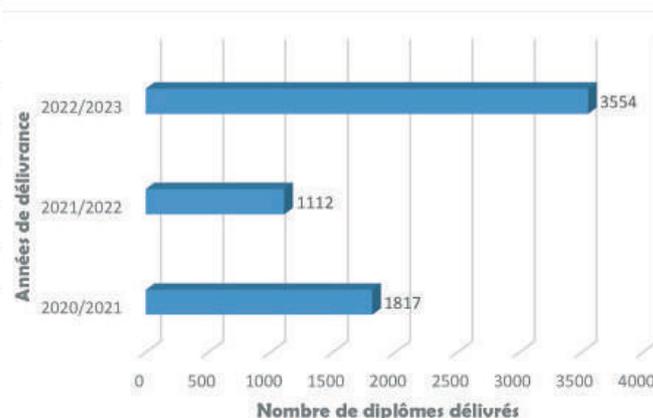
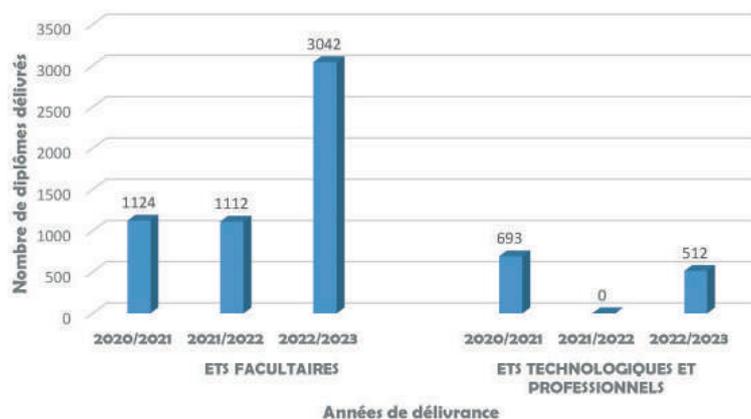


Le Rectorat

Les effectifs des diplômes des établissements facultaires évoluent de façon descendante de 2020 à 2022 puis de façon ascendante de 2022 à 2023. Il en est de même de ceux des diplômes des établissements technologiques et professionnels. Pris ensemble, les 2 types d'établissements ont délivré le plus grand nombre de diplômes durant l'année académique 2022/2023. La Faculté de médecine et des sciences pharmaceutiques et la Faculté des sciences juridiques et politiques apparaissent comme les établissements qui sont réguliers dans la délivrance des diplômes dans cette université.

Effectifs de diplômes délivrés dans les établissements de l'Université de DSCHANG de 2020 à 2023

		Années de délivrance de diplômes			
		2020/2021	2021/2022	2022/2023	Total
Etablissements facultaires	Faculté des lettres et des Sciences humaines	-	501	755	
	Faculté des sciences économiques et de gestion	-	501	444	
	Faculté des sciences juridiques et politiques	13	01	562	
	Faculté des sciences	782	-	510	
	Faculté d'agronomie et des sciences agricoles	210	-	423	
	Faculté de médecine et des sciences pharmaceutiques	119	109	348	
	Total 1	1124	1112	3042	5278
Etablissements technologiques et professionnels	Institut Universitaire Fotso Victor	584	-	512	
	Institut des Beaux-Arts de Fouban	109	--	-	
	Total 2	693	-	512	1205
	GRAND TOTAL	1817	1112	3554	6483



Tendance évolutive des effectifs de diplômes délivrés par types d'établissements à l'Université de Dschang de 2020 à 2023

Tendance évolutive des effectifs de diplômes délivrés à l'Université de Dschang de 2020 à 2023

Université d'Ebolowa



Site web : www.univ-ebolowa.org

Date de création : 05 janvier 2022

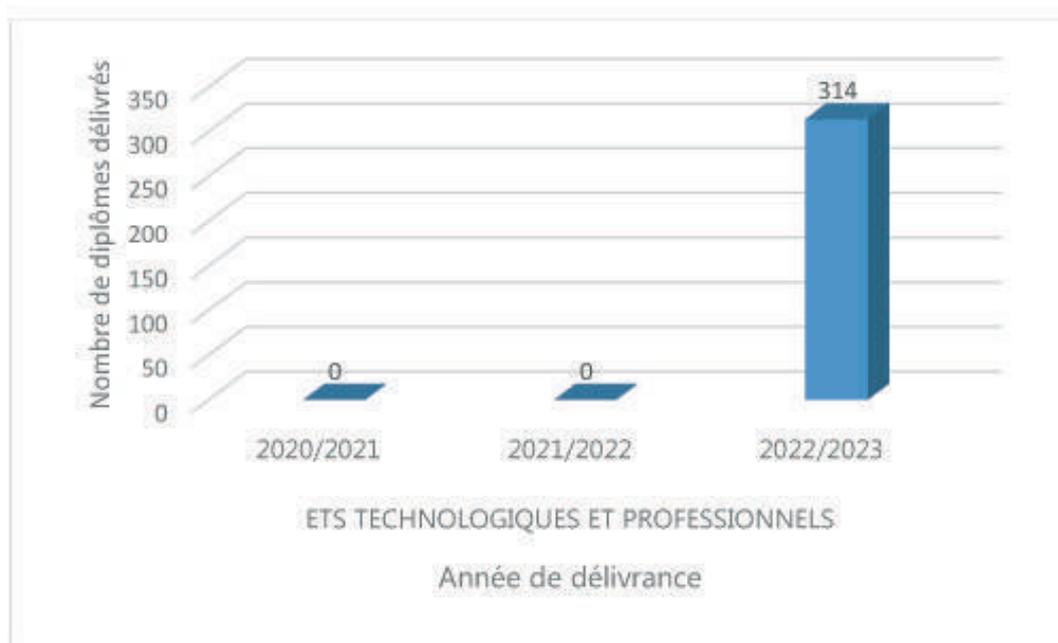


Le Rectorat

Pour ce qui est du cas spécifique de l'Université d'Ebolowa, il convient de noter que son statut d'Université nouvellement créée fait que la plupart de ses établissements ne soient pas à même de délivrer les diplômes à leurs impétrants pour le moment. Néanmoins, l'ENSET de cette Université, anciennement rattachée à l'Université de Yaoundé 1 a délivré 314 diplômes durant l'année 2022/2023.

Effectifs de diplômes délivrés par les établissements de l'université d'Ebolowa de 2020 à 2023

		Années de délivrance de diplômes			
		2020/2021	2021/2022	2022/2023	Total
Etablissements technologiques et professionnels	Ecole Normale Supérieure d'enseignement technique	0	0	314	
	GRAND TOTAL			314	314



Tendance évolutive des effectifs de diplômes technologiques et professionnels délivrés à l'Université d'Ebolowa de 2020 à 2023

Université de Garoua



Site web : www.univ-garoua.cm
Date de création : 05 janvier 2022



Le Rectorat

Pour ce qui est du cas spécifique de l'Université de Garoua, il convient de noter que son statut d'Université nouvellement créée fait que la plupart de ses établissements ne soient pas à même de délivrer les diplômes à leurs impétrants pour le moment.

Djabbama | **Welcome**
aux Jeux Universitaires | to the University Games
GAROUA 2024
DU 25 MAI AU 1er JUIN 2024

Thème: Sport universitaire et professionnalisation, atouts majeurs pour une université entrepreneuriale.
" University sport and professionalization, major assets for an entrepreneurial university"

Venez vivre le festin sportif et culturel des jeux de l'innovation au campus de Djoumassi.
Join the Cameroon entire University community to witness Innovative games at the Djoumassi main campus.



BOUKAROU DU CAMPUS DE DJOUMASSI





Site web : www.uni-maroua.com
Date de création : 09 août 2008

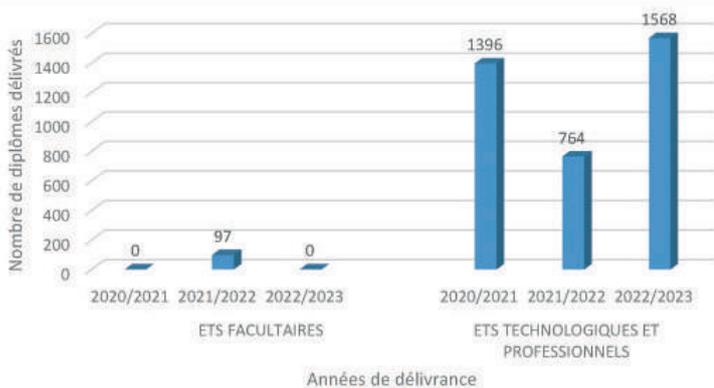


Le Rectorat

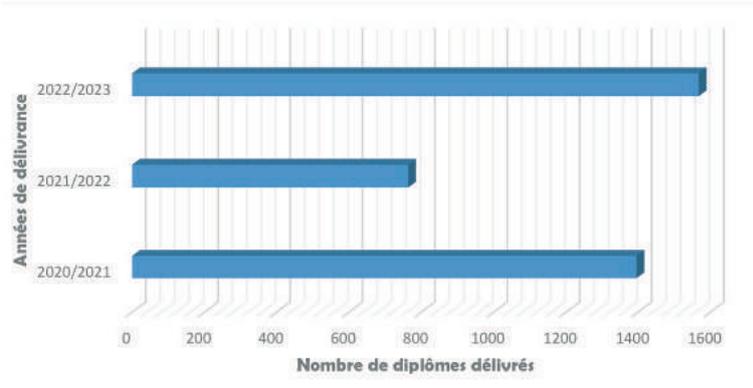
Les effectifs des diplômés des établissements facultaires évoluent de façon ascendante de 2020 à 2022 puis de façon descendante de 2022 à 2023. Par contre, les diplômés des établissements technologiques et professionnels évoluent de façon descendante de 2020 à 2022 puis de façon ascendante de 2022 à 2023. Pris ensemble, les 2 types d'établissements ont délivré le plus grand nombre de diplômés durant l'année académique 2022/2023. L'Ecole Normale Supérieure de Maroua apparaît comme l'établissement le plus régulier dans la délivrance des diplômés dans cette université.

Effectifs de diplômés délivrés dans les établissements de l'Université de Maroua de 2020 à 2023

		Années de délivrance de diplômés			
		2020/2021	2021/2022	2022/2023	
Etablissement facultaire	Faculté des sciences	-	97	-	
	Total 1	-	97	-	97
Etablissements technologiques et professionnels	Ecole Normale Supérieure de Maroua	861	667	1237	
	Ecole Nationale Supérieure Polytechnique	535	-	331	
	Total 2	1396	667	1568	3631
	GRAND TOTAL	1396	764	1568	3728



Tendance évolutive des effectifs de diplômés délivrés par types d'établissements à l'Université de Maroua de 2020 à 2023



Tendance évolutive des effectifs de diplômés délivrés à l'Université de Maroua de 2020 à 2023



Site web : www.univ-ndere.cm
Date de création : 29 janvier 1993

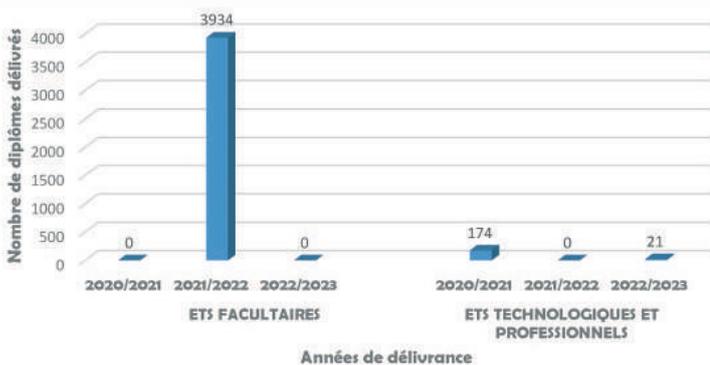


Le Rectorat

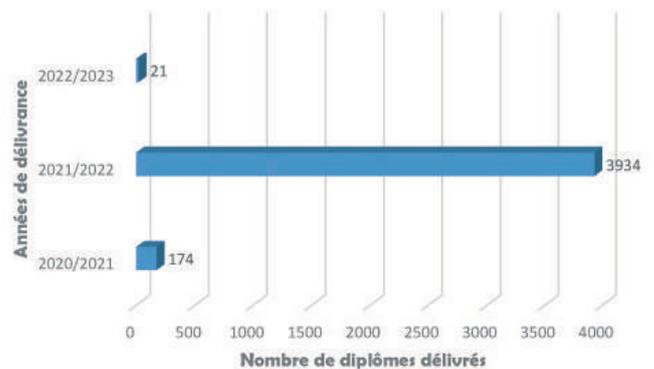
Les diplômes facultaires ont été uniquement édités pendant l'année académique 2021/2022. Les diplômes technologiques et professionnels l'ont été en 2020/2021 et 2022/2023. Pris ensemble, les 2 types d'établissements ont délivré le plus grand nombre de diplômes durant l'année académique 2021/2022. La Faculté des sciences économiques et de gestion apparait comme l'établissement ayant délivré le plus de diplômes dans cette université.

Effectifs de diplômes délivrés dans les établissements de l'Université de Ngaoundéré de 2020 à 2023

Années de délivrance de diplômes					
		2020/2021	2021/2022	2022/2023	Total
Etablissements Facultaires	Faculté des sciences	-	976	-	
	Faculté des sciences économiques et de gestion	-	1592	-	
	Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines	-	570	-	
	Faculté des Sciences Juridiques et Politique	-	281	-	
	Faculté des Sciences de L'éducation	-	515	-	
	Total 1	-	3934	-	3934
Etablissements technologiques et professionnels	Institut Universitaire de Technologie	-	-	21	
	EGEM	-	-	-	
	ENSAI	174	-	-	
	Total 2	174	-	21	195
	GRAND TOTAL	174	3934	21	4129



Tendance évolutive des effectifs de diplômes délivrés par types d'établissements à l'Université de Ngaoundéré de 2020 à 2023



Tendance évolutive des effectifs de diplômes délivrés à l'Université de Ngaoundéré de 2020 à 2023



Site web : www.uy1.uninet.cm
Date de création : 29 janvier 1993



Le Rectorat

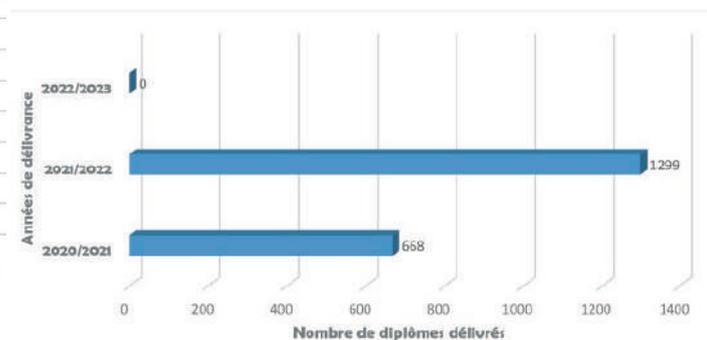
Les effectifs des diplômes des établissements facultaires montrent une évolution descendante, allant de 123 diplômes délivrés en 2020/2021, à 0 diplôme délivré en 2022/2023. Par contre, ceux des diplômes des établissements technologiques et professionnels évoluent de façon ascendante de 2020 à 2022 puis redressent de 2022 à 2023. Pris ensemble, les 2 types d'établissements ont délivré le plus grand nombre de diplômes durant l'année académique 2021/2022. L'Ecole Normale Supérieure apparaît comme l'établissement ayant délivré le plus de diplômes.

Effectifs de diplômes délivrés dans les établissements de l'Université de Yaoundé 1 de 2020 à 2023

		Années de délivrance de diplômes			
		2020/2021	2021/2022	2022/2023	
Etablissement facultaire	FSE	123	-	-	
	Total 1	123	-	-	123
Ets Tech et pro	ENS	-	989	-	
	ENSPY	304	231	-	
	IUT Bois de Mbalmayo	241	79	-	
	Total 2	545	1299	-	1844
	GRAND TOTAL	668	1299	-	1967



Tendance évolutive des effectifs de diplômes délivrés par types d'établissements à l'Université de Yaoundé 1 entre 2020 et 2023



Tendance évolutive des effectifs de diplômes délivrés à l'Université de Yaoundé 1 entre 2020 et 2023

Université de Yaoundé II



Site web : www.univ-yaounde2.org
Date de création : 29 janvier 1993

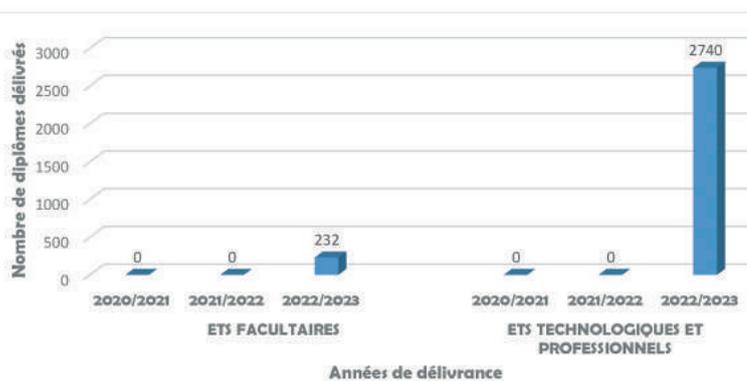


Le Rectorat

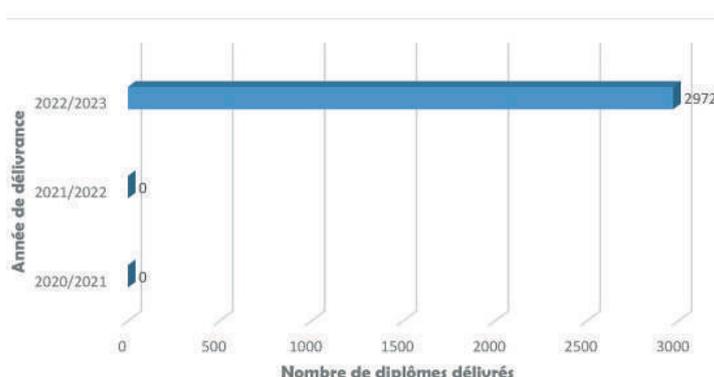
Les effectifs des diplômes des établissements facultaires montrent une évolution ascendante, allant de 0 diplôme délivré en 2020/2021, à 232 diplômes délivrés en 2022/2023. Il en est de même de ceux des diplômes des établissements technologiques et professionnels qui présentent une évolution ascendante de 2020 à 2023. Pris ensemble, les 2 types d'établissements ont délivré le nombre le plus élevé de diplômes durant l'année académique 2022/2023. L'IRIC se positionne comme l'établissement ayant délivré le plus de diplômes.

Effectifs de diplômes délivrés dans les établissements de l'Université de Yaoundé 2 de 2020 à 2023

Années de délivrance de diplômes					
		2020/2021	2021/2022	2022/2023	
Etablissements facultaires	Faculté des sciences juridiques et politiques	-	-	232	
	Total 1	-	-	232	232
Etablissements technologiques et professionnels	IRIC	-	-	1486	
	ESSTIC	-	-	1254	
	Total 2	-	-	2740	2740
	GRAND TOTAL	0	0	2972	2972



Tendance évolutive des effectifs de diplômes délivrés par types d'établissements à l'Université de Yaoundé 2 entre 2020 et 2023

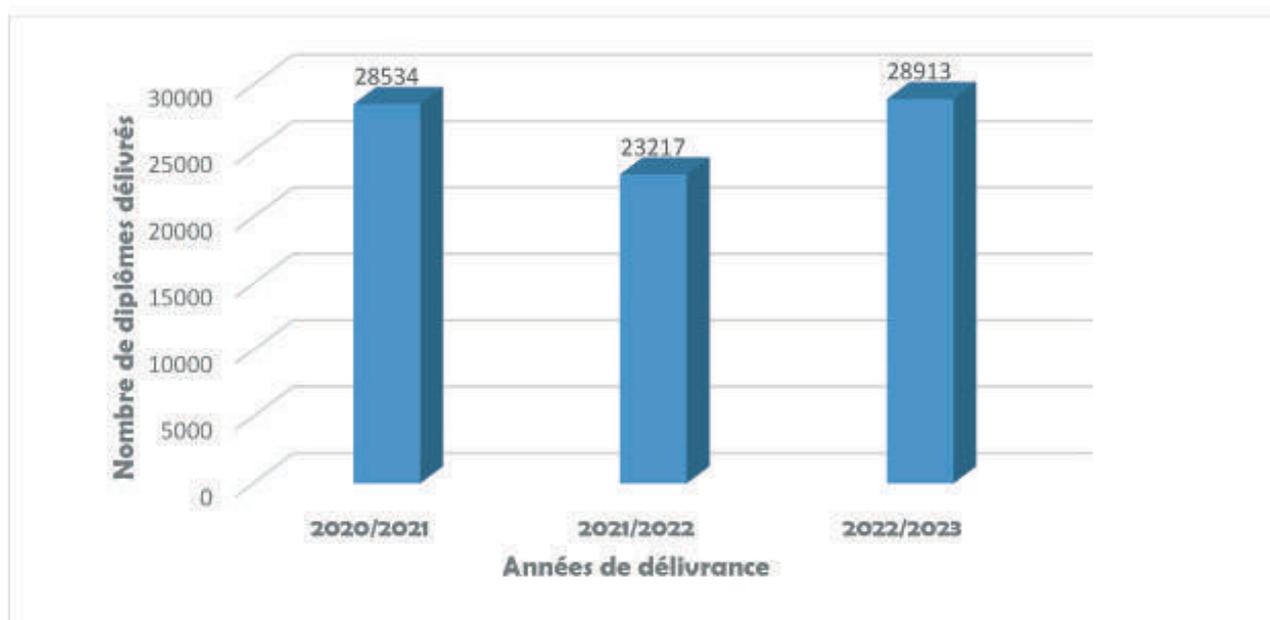


Tendance évolutive des effectifs de diplômes délivrés à l'Université de Yaoundé 2 entre 2020 et 2023

- **Des diplômes nationaux**

S'agissant des diplômes nationaux délivrés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, il convient de relever qu'ils sont régulièrement édités, l'année 2022/2023 étant la plus productive.

Effectifs de diplômes nationaux délivrés par le MINESUP de 2020 à 2023	
EXAMENS NATIONAUX ORGANISES PAR LE MINESUP	
Années de délivrance	Nombre de diplômes délivrés
2020/2021	28534
2021/2022	23217
2022/2023	28913
GRAND TOTAL	80 664

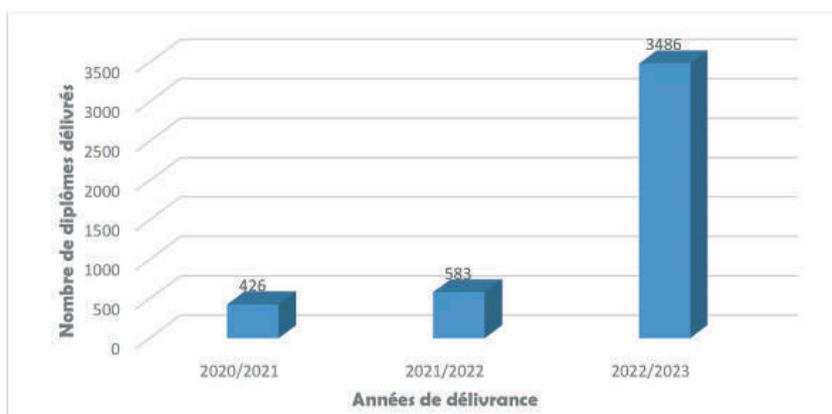


Tendance évolutive des effectifs de diplômes nationaux (HND, BTS) délivrés au MINESUP de 2020 à 2023

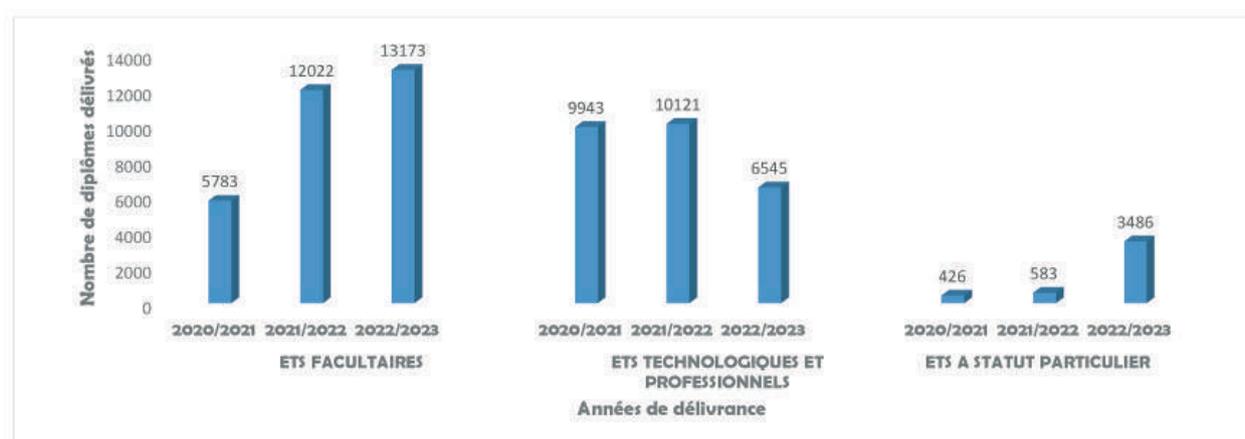
• **Des diplômes des établissements à statut particulier**

L'on note une évolution croissante des effectifs de diplômes, allant de 425 en 2020/2021 à 3486 en 2022/2023. L'École Nationale Supérieure Des Postes Des Télécommunications Et Des Technologies De L'information Et De La Communication (SUP'PTIC), l'Institut National De La Jeunesse Et Des Sports (INJS) et Limbe Nautical Arts And Fisheries Institute (LINAFI) délivrent régulièrement leurs diplômes.

Effectifs de diplômes délivrés par les établissements à statut particulier de 2020 à 2023					
Années de délivrance de diplômes					
		2020/2021	2021/2022	2022/2023	Total
ETABLISSEMENTS A STATUT PARTICULIER	École Nationale Supérieure Des Postes Des Télécommunications Et Des Technologies De L'information Et De La Communication (SUP'PTIC)	171	399	3144	3714
	Institut National De La Jeunesse Et Des Sports (INJS)	237	150	323	710
	Limbe Nautical Arts And Fisheries Institute (LINAFI)	18	34	19	71
	GRAND TOTAL	426	583	3486	4495



Tendance évolutive des effectifs de diplômes délivrés par les Etablissements à statut particulier de 2020 à 2023



Tendance évolutive des effectifs des diplômes universitaires délivrés par types dans l'enseignement supérieur de 2020 à 2023

3^{ème} Session de la Commission Technique ad hoc chargée des Opérations relatives à la Délivrance des Diplômes

La problématique de l'apurement du passif de la délivrance des diplômes dans les Universités d'État au centre des réflexions à l'occasion des travaux de la 3^{ème} Session Ordinaire de la Commission Technique ad hoc chargée de la délivrance des diplômes relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, qui se sont tenus le jeudi 25 mai 2023, en la Salle des Actes de l'École Normale Supérieure de Yaoundé.





RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES ACTIVITÉS ACADÉMIQUES

SOUS-DIRECTION DE LA DIPLOMATION ET
DE L'AUTHENTIFICATION



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT FOR THE COORDINATION
OF ACADEMIC ACTIVITIES

SUB-DEPARTMENT FOR CERTIFICATE
ISSUANCE AND AUTHENTICATION

COMMUNIQUE FINAL

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur, a présidé le jeudi 25 mai 2023, au nom du Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur, en la salle des Actes de l'École Normale Supérieure de l'Université de Yaoundé I, la troisième session ordinaire de la Commission Technique ad hoc chargée des opérations relatives à la délivrance des diplômes relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Y prenaient part, outre les représentants des onze Universités d'État, les représentants des Établissements Publics d'Enseignement Supérieur à Statut Particulier, les représentants des Instituts Privés d'Enseignement Supérieur, les membres statutaires, les experts et les invités.

Après l'allocution d'ouverture du Secrétaire Général, et le mot de cadrage du Directeur de la Coordination des Activités Académiques, deux principales articulations ont structuré les assises, à savoir (1) la communication du sous-Directeur de la Diplomation et de l'Authentification et (2) la communication de trois experts dans les thématiques suivantes : (a) problématique de l'apurement du passif de la délivrance des diplômes dans les Universités d'État : cas des diplômés Camerounais au barreau du Rwanda ; (b) problématique de la mise en place d'une plateforme d'authentification des diplômes au Ministère de l'Enseignement Supérieur ; (c) problématique de la politique de diplomation dans le système LMD.

À la suite des échanges fertiles, les membres de la Commission ont adopté les recommandations suivantes :

R1. La Commission Technique ad hoc recommande que les organigrammes des Universités d'État soient actualisés afin de les adapter aux exigences actuelles de gestion efficace des étudiants et de la diplomation.

R2. La Commission Technique ad hoc recommande qu'avant la clôture de chaque année académique, les Recteurs signent de façon systématique les décisions portant publication de la liste des diplômés de l'année en cours.

R3. La Commission Technique ad hoc recommande que les Universités d'État, ainsi que tous les Établissements Publics d'Enseignement Supérieur sous tutelle académique du Ministère de l'enseignement Supérieur s'arriment à la politique de sécurisation des données universitaires à travers l'archivage et la digitalisation des listes des diplômés et des procès-verbaux des examens.

À l'issue des travaux, Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur, représentant du Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques, a félicité les membres de la Commission, ainsi que les invités et les experts pour leur dynamisme et la qualité des propositions pertinentes, qui contribuent à la mise en œuvre de la Nouvelle Gouvernance Universitaire prescrite par S.E. Paul BIYA, Président de la République, Chef de l'État et conduite par le Premier Ministre, Chef de Gouvernement.



26 MAI 2023

Jacques Fame Ndongo

4^{ème} Session de la Commission Technique ad hoc chargée des Opérations relatives à la Délivrance des Diplômes



Les travaux de la 4^{ème} session de la Commission Technique ad hoc chargée des opérations relatives à la délivrance des diplômes se sont tenus le jeudi, 06 juin 2024, à la Salle des Actes de l'École Normale Supérieure de l'Université de Yaoundé I, sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Représentant personnel de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur. Ces assises avaient pour thème : « un étudiant, un diplôme ».





RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES ACTIVITÉS ACADÉMIQUES

SOUS-DIRECTION DE LA DIPLOMATION ET DE
L'AUTHENTIFICATION



No _____ /MINESUP/ SG/DCAA/SDDA

24 - 00250

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT FOR THE COORDINATION
OF ACADEMIC ACTIVITIES

SUB-DEPARTMENT FOR CERTIFICATE ISSUANCE
AND AUTHENTICATION

Yaoundé, le _____

29 MAI 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Multiples lectures)

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques, le Professeur Jacques FAME NDONGO, informe l'opinion nationale et internationale que la 4^{ème} session ordinaire de la commission technique ad hoc chargée des opérations relatives à la délivrance des diplômes relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur se tiendra le jeudi, 06 juin 2024 en la salle des Actes de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé.

Cette autre instance, qui a pour principale mission la production des statistiques relatives à la délivrance des diplômes, la mise en place et la sécurisation d'une banque de données des diplômés de l'Enseignement Supérieur, connaîtra la participation effective des responsables du Ministère de l'Enseignement Supérieur, des représentants des Recteurs et Vice-Chancellor des Universités d'Etat, ceux des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur ainsi que ceux des Etablissements à Statut Particulier.



Jacques Fame Ndongo

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
.....
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
.....
SECRETARIAT GÉNÉRAL
.....
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES ACTIVITÉS ACADÉMIQUES
.....
SOUS DIRECTION DE LA DIPLOMATION ET DE
L'AUTHENTIFICATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
.....
MINISTRY OF HIGHER EDUCATION
.....
GENERAL SECRETARIAT
.....
DEPARTMENT FOR THE COORDINATION
OF ACADEMIC ACTIVITIES
.....
SUB-DEPARTMENT FOR THE ISSUANCE
CERTIFICATE AND AUTHENTICATION

COMMUNIQUE FINAL

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur, a présidé le jeudi 06 mai 2024, au nom du Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques, en la salle des Actes de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Yaoundé I, la 4^{ème} session ordinaire de la Commission Technique ad hoc chargée des opérations relatives à la délivrance des diplômes relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, qui s'est tenue sous le thème central « un étudiant, un diplôme ».

Y prenaient part, outre les représentants des onze Universités d'Etat, les représentants des Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur à Statut particulier, les représentants des Instituts Privés d'Enseignement Supérieur, les membres statutaires, les experts et les invités.

Après le discours d'ouverture du Secrétaire Général, et le mot de cadrage du Directeur de la Coordination des Activités Académiques, trois principales articulations ont meublé les assises. (1) le suivi de l'état d'exécution des résolutions de la Commission ad hoc du 26 mai 2023, (2) la communication du sous-Directeur de la Diplomation et de l'Authentification et (3) la communication de trois experts dans les thématiques suivantes : (a) la constitution et la gestion du fichier consolidé des diplômés dans les universités d'Etat ; (b) la nouvelle charte graphique et son implication dans la sécurisation des diplômes dans l'écosystème de l'enseignement supérieur, (c) problématique de la sécurisation et de la numérisation de la base des données liées à la diplomation dans les universités d'Etat au Cameroun.

A la suite des échanges riches et fructueux, les membres de la Commission ont adopté les recommandations ci-après :

1. la Commission Technique ad hoc recommande la tenue systématique du jury de diplomation qui dresse la liste des diplômés à la fin de l'année académique;
2. la Commission Technique ad hoc recommande l'approbation de la liste des diplômés de l'année académique par une résolution de l'instance académique supérieure de l'Institution (Senate, Conseil d'Université) ;
3. la Commission Technique ad hoc recommande la signature et la publication de la liste des diplômés de l'année académique par le Chef de l'Institution, ainsi que la transmission systématique de ladite liste au Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur, assortie de la résolution du Conseil d'Université ;
4. la Commission Technique ad hoc recommande la constitution et la mise à jour des dossiers de diplomation des étudiants pendant le cursus de formation ;
5. la Commission Technique ad hoc recommande au MINESUP d'élaborer une Circulaire rappelant le processus de diplomation ;
6. la Commission Technique ad hoc recommande que les diplômes soient authentifiés uniquement par le Chef de l'Institution émettrice ;
7. la Commission Technique ad hoc recommande la digitalisation systématique d'une base de données liées à la diplomation dans toutes les Universités d'Etat et Etablissements d'enseignement supérieur à statut particulier.

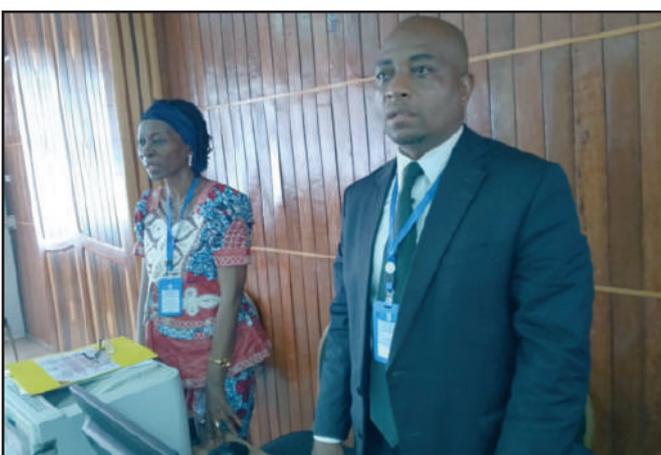
A l'issue des travaux, Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur, représentant du Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des ordres Académiques, a félicité les membres de la Commission, ainsi que les invités et les experts pour la qualité et la pertinence des propositions qui contribuent à la mise en œuvre de la Nouvelle Gouvernance Universitaire prescrite par S.E. Paul Biya, Président de la République, Chef de l'Etat et conduite par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.



Jacques Fame Ndong

Atelier d'élaboration des référentiels de compétences du supplément au diplôme dans le sous-système de l'Enseignement Supérieur (Yaoundé, le 26 juin 2024)

Placés sous la présidence du secrétaire général, représentant personnel du ministre d'État, ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques, ces travaux ont été un moment de réflexion intense ayant permis aux participants, de mettre à profit leurs expertises afin de définir les éléments essentiels de structuration du supplément au diplôme délivré dans notre système d'enseignement supérieur. Des référentiels de compétences qui contribueront à définir le profil académique et socioprofessionnel du diplômé en exposant les connaissances et les compétences acquises ainsi que d'autres activités valorisantes en lien avec le parcours et les objectifs de la formation. Dans cette dynamique, le Secrétaire Général, Prof Wilfred Nyongbet Gabsa a tenu à préciser qu'il est du devoir du ministère de l'enseignement supérieur d'élaborer et de mettre à la disposition des entités opérationnelles que sont les institutions universitaires, des outils de qualité, susceptibles de mettre en exergue l'efficacité externe de notre système d'enseignement supérieur et le supplément au diplôme se situe dans cette optique.





**WELCOME
TO
THE WORKSHOP FOR DEVELOPING SKILLS
BENCHMARKS FOR THE DIPLOMA
SUPPLEMENT IN THE HIGHER EDUCATION
SUBSYSTEM**

**BIENVENUE
À
L'ATELIER D'ÉLABORATION DES
RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES DU
SUPPLÉMENT AU DIPLOME DANS LE SOUS
SYSTÈME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
.....
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
.....
SECRETARIAT GÉNÉRAL
.....
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES ACTIVITÉS ACADÉMIQUES
.....
SOUS DIRECTION DE LA DIPLOMATION ET DE
L'AUTHENTIFICATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
.....
MINISTRY OF HIGHER EDUCATION
.....
GENERAL SECRETARIAT
.....
DEPARTMENT FOR THE COORDINATION
OF ACADEMIC ACTIVITIES
.....
SUB-DEPARTMENT FOR THE ISSUANCE
CERTIFICATE AND AUTHENTICATION

**RAPPORT FINAL DE L'ATELIER D'ELABORATION DES REFERENTIELS DE
COMPETENCES A INTEGRER DANS LE SUPPLEMENT AU DIPLOME DELIVRE DANS LE
SOUS SYSTEME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Les 26 et 27 juin 2024, s'est tenu dès 09 heures précises en la salle des actes de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Yaoundé I, l'atelier d'élaboration des référentiels de compétences à intégrer au supplément du diplôme. Ledit atelier a été présidé par Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur représentant personnel de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques.

Y ont pris part, outre l'Inspecteur Général des Affaires Académiques, expert de l'atelier, le chef de Division des Affaires Juridiques, les représentants des onze (11) universités d'Etat ainsi que des Etablissements à Statut Particulier triés par domaine d'enseignement, les Sous-directeurs de la Direction de la Coordination des Activités Académiques et les personnels de la Sous-direction de la Diplomation (Cf. liste de présence).

L'ordonnancement des travaux de l'atelier était consigné dans un chronogramme dont la copie est jointe au présent rapport.

Après l'exécution de l'Hymne National, Monsieur le Secrétaire Général a livré son allocution d'ouverture en exprimant sa gratitude à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur de désigner sa modeste personne pour présider en son nom les travaux du présent atelier. Il a poursuivi son propos en remerciant tous les participants pour leur disponibilité et leur engagement à mettre leurs expertises pour cette activité qui contribue au développement de l'enseignement supérieur. Pour lui, le supplément au diplôme est un document essentiel dans le contexte du basculement du système d'enseignement supérieur camerounais vers l'université entrepreneuriale, il est donc impératif de l'affiner afin qu'il réponde aux standards mondiaux. Aussi, a-t-il émis le vœu qu'à l'issue de cet atelier des recommandations pertinentes et pratiques soient formulées par les participants.

Le présent rapport s'articule autour de trois (03) points : (I) mot de cadrage, (II) travaux en ateliers et échanges, (III) recommandations.

I. Mot de cadrage

Le coordonnateur du Secrétariat Technique, Pr. Patrick Akono Ntonga, Sous-directeur de la Diplomation au Ministère de l'enseignement supérieur, a planté le décor en rappelant les vertus de la nouvelle loi d'orientation du 25 juillet 2023 qui consacre le binôme université-entreprise et étudiant-entrepreneur comme une solution susceptible de transformer dans les faits le vœu de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat qui prescrit la transformation radicale de l'université camerounaise. Il a rappelé l'objectif des présentes assises qui ambitionne l'élaboration des référentiels de compétences génériques et spécifiques du Supplément au Diplôme, afin de mettre en exergue les compétences académiques et socio professionnels de l'étudiant dans un monde devenu de plus en plus compétitif et concurrentiel.

II. Travaux en plénière et échanges

Des travaux en plénière, la parole a été donnée à l'expert, le Pr Marcel Fouda Ndjodo pour son exposé, qui a permis aux participants d'avoir une meilleure appropriation de l'exercice d'élaboration des référentiels de compétences à intégrer dans le supplément au diplôme délivré dans l'enseignement supérieur. Pour l'expert, il est question de connecter l'univers des diplômes à celui des compétences, afin d'ambitionner non seulement résoudre l'épineux problème de l'employabilité des jeunes, mais également soutenir autant la mobilité académique que la mobilité professionnelle nationale et internationale. Il a poursuivi son propos en indiquant que notre écosystème a besoin des outils de compréhensions des

compétences au profit du monde professionnel. Selon lui, il s'agit en réalité d'une transposition des qualifications suivant trois (03) descripteurs : le savoir, le comprendre, le savoir faire. Le Pr Ndjodo a terminé son exposé en précisant que l'élaboration desdits référentiels de compétences doit tenir compte des niveaux ou grades d'une part, et des domaines et mentions de la formation d'autre part.

Par la suite, les experts ont travaillé en atelier selon les domaines de formation retenus et ont restitué leurs travaux en plénière en amendant les projets des référentiels de compétences initiaux.

III. Recommandations

A la suite des échanges riches et fructueux, les participants à l'unanimité recommandent:

1. que la délivrance du supplément au diplôme soit effective pour que le processus de diplomation dans nos universités soit en adéquation avec la nouvelle loi d'orientation qui consacre le concept d'université-entreprise et étudiant-entrepreneur;
2. que l'établissement du supplément au diplôme soit assujéti à l'élaboration des référentiels de compétences en tenant compte des exigences du monde professionnel et de l'environnement académique ;
3. que l'élaboration des référentiels de compétences tienne compte des grades, des domaines et des mentions de formation;
4. que la tenue d'une prochaine assise entre les ordres professionnels et les acteurs du sous-système de l'Enseignement Supérieur en vue d'affiner les référentiels de compétences à intégrer dans le supplément au diplôme, soit un impératif;
5. que les référentiels de compétences qui seront retenus et soumis à la validation de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur à la suite des assises entre le monde professionnel et les universitaires, soient rendus public par un arrêté ministériel
6. que les domaines de formation ci-après énoncés du sous-système de l'enseignement supérieur soient formellement définis par un acte du Ministre en charge de l'enseignement supérieur : Arts Lettres et Langues ; Économie et Sciences de Gestion ; Droit et Sciences Politiques ; Sciences, technologie et ingénierie ; Sciences Humaines et Sociales ; Santé ; Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives-de jeunesse et de Loisirs.

A l'issue des travaux, Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur, représentant du Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des ordres Académiques, a félicité tous les participants, ainsi que l'expert pour la qualité et la pertinence des documents produits, et a réitéré son vœux, celui de l'application effective des référentiels de compétences dans le supplément au diplôme délivré par les institutions universitaires camerounaises, afin de donner une empreinte réel à la mise en œuvre de la Nouvelle Gouvernance Universitaire prescrite par S.E. Paul Biya, Président de la République, Chef de l'Etat et conduite par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

AVIS DCAA :

Confirme 03/07/2024 NB

AVIS SG :

Confirme 03/07/24

Instructions MINETAT :

Accord

3/7/24 H

Le Sous-Directeur de la Diplomation
et de l'Authentification



AKONO NTONGA Patrick
Professeur